

que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a répondu vendredi dernier à une question par ces mots:

Nous comptons signaler la semaine prochaine, par l'intermédiaire du leader du gouvernement à la Chambre, le nombre de projets de loi nécessaires. . .

C'est donc cette semaine.

. . . pour que la Chambre puisse juger du travail qui l'attend.

C'est dire implicitement que le gouvernement a des projets de loi prêts à nous présenter. Malgré la façon dont le gouvernement s'est conduit dans le passé, je vais écarter mes doutes pour le moment et supposer que le très honorable premier ministre parlait sérieusement et que le leader du gouvernement nous énumérera ces projets de loi.

Les bills qui sont prêts seront vraisemblablement présentés en première lecture. Pourquoi ne pas nous en présenter un dès aujourd'hui? Pourquoi ne peut-on pas nous saisir aujourd'hui du projet de loi sur les pensions de vieillesse? Pourquoi la Chambre n'en est-elle pas déjà saisie?

Nous sommes prêts à laisser passer les occasions qui s'offriront à nous de défier le gouvernement à maintes reprises au cours de ce débat. Nous consentons à renoncer aux occasions qui nous seront données, à les différer, afin de pouvoir s'attaquer aux affaires urgentes du pays. Je trouve honteuse la façon dont le très honorable premier ministre et le gouvernement ont réagi à la demande raisonnable que nous avons formulée.

Outre les raisons très précises que je viens d'exposer, une des autres raisons pour lesquelles il nous tarde de commencer, c'est le dossier du gouvernement en matière législative. Je n'ai pas le temps d'en parler mais le fait que le gouvernement a le plus piètre dossier en matière législative de tous les gouvernements au pouvoir depuis 50 ou 60 ans, le condamne impitoyablement. J'aurais probablement pu remonter à un siècle et constater la même chose, mais j'ai été bienveillant envers les honorables vis-à-vis et je me suis contenté d'une période de soixante ans.

Un tiers seulement des projets de loi proposés en 1968, 1969 et 1970 ont été adoptés. Parmi les projets de lois figurant sur la liste accompagnant les discours du trône de l'année 1968, 17 n'ont jamais vu le jour. Ou bien ces projets n'étaient pas présentés sous forme de loi ou bien ils se sont heurtés à la rigidité et à la lourdeur de la structure donnée par le premier ministre à son cabinet et qui fait obstacle au fonctionnement de l'appareil législatif. L'examen de l'année suivante donne à peu près le même résultat. Au cours de la dernière session de la législature antérieure moins du tiers des projets de loi figurant sur la liste ont été adoptés, c'est-à-dire environ 12 ou 13. Je n'ai pas les chiffres exacts.

Mes amis du Nouveau parti démocratique connaissent la situation. Mes amis du parti créditiste également. Sont-ils vraiment prêts à accepter sans mot dire que le gouvernement reste au pouvoir sur la foi de son dossier législatif et lui accorderont-ils leur confiance avant d'avoir vu la couleur de son argent et le genre de mesures qu'il a l'intention de proposer? Si c'est le cas, leur naïveté dépasse mon imagination, mais dans le passé les députés

*L'Adresse—M. Baldwin*

de ces deux partis ne m'ont pas donné l'impression d'être naïfs. Ce n'est certes pas un trait de leur caractère.

Serait-ce que le gouvernement n'a pas encore préparé ses projets de loi? Est-ce possible? Nous devons le savoir. Avant de conclure, j'ai l'intention de proposer une motion qui nous en donnera, espérons-le, l'occasion. A vrai dire, vu l'attitude antérieure du gouvernement, il est probable que les projets de loi ne sont pas encore prêts, mais je veux quand même montrer un peu de confiance envers les ministres et croire qu'ils ont préparé au moins quelques projets de loi, comme par exemple la loi sur la pension de vieillesse en me fiant simplement aux propos du premier ministre.

Dans ces conditions, le chef de l'opposition n'avait-il pas raison de demander que ce débat soit remis à plus tard? Nous ne devons pas oublier les maladresses et les gaucheries du gouvernement sur le plan législatif. Cela me rappelle l'anecdote rapportée par le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker). Je ne peux pas la raconter aussi bien que lui, en fait je pense que personne ne le pourrait. Il aura sans nul doute beaucoup à dire au cours de ce débat, mais son anecdote est la suivante: Si l'on considère les réalisations du gouvernement sur le plan législatif comme un pâturage de 500 acres, si une vache traversait ce pâturage en laissant derrière elle sa «carte de visite», le premier ministre et le gouvernement seraient certains de tomber en plein dedans. C'est ce qui me fait redouter les mesures législatives du gouvernement, ses maladresses, ses hésitations, son inaptitude et son impéritie. C'est tout simplement tragique, monsieur l'Orateur.

Avec un gouvernement minoritaire, il se pourrait que l'on puisse perfectionner les programmes législatifs mis en œuvre par ce gouvernement inapte et incompetent. Nous nous apercevons aujourd'hui que le gouvernement n'a pas toutes les solutions. Je ne prétends pas que notre parti les ait, mais je crois que l'on peut les trouver parmi les habitants de notre pays, et que la Chambre, composée de 264 députés, est l'institution la mieux placée et la mieux outillée pour évaluer les besoins des Canadiens et y répondre par des mesures législatives.

Nous, nous ne pouvons pas présenter de mesures législatives, monsieur l'Orateur. La Chambre non plus. D'après notre système de gouvernement, c'est le gouvernement qui en est chargé. Il lui incombe d'obtenir les recommandations essentielles de Son Excellence sur le plan financier, puis de proposer des projets de loi à la Chambre et de laisser cette dernière en discuter.

Nous avons pu constater que le gouvernement majoritaire précédent était absolument incapable d'offrir le genre de mesures qui sont indispensables au bien du pays. S'il faut des preuves supplémentaires, ce que nous avons appris aujourd'hui à l'égard des statistiques du chômage est certes la meilleure réponse à cette question.

Si le gouvernement présentait son programme législatif la Chambre aurait l'occasion de l'étudier et de l'adapter aux besoins réels du peuple canadien. Voilà ce que nous demandons au gouvernement. Il s'agit ici d'une Chambre des communes minoritaire. Il faudrait que le gouvernement soit prêt à présenter immédiatement ses mesures législatives afin de nous permettre de les examiner, d'en commencer l'étude et de les améliorer. La chose s'impose à ce stade-ci.